Commune de Saint Etienne de Chigny

Salle Ambroise CROIZAT

58 chemin de la Maurière

TARIFS 2024

Délibération n° 2023-10-061 du 12 octobre 2023 applicable au 1er janvier 2024

Salle avec cuisine

Capacités : réunion = 50 personnes assises // repas = 35 personnes

ATTENTION : pas de diffusion de musique après 22h

ATTENTION . pas de diffusion de musique apres 2211					
Périodes	Particulier commune	Particulier hors commune	Habitant des Résidences Séniors (sur justificatif)	Association communale	Association non communale
Le week-end : samedi et dimanche et jours fériés	195,00€	385,00€	195,00 €	-	-
Jour ouvré : lundi, mardi, jeudi hors jour férié	110,00€	215,00€	110,00 €	-	
Demi-journée 9h-13h ou 14h-18h du lundi au jeudi	80,00€	155,00€	80,00€	-	-
Journée spéciale	-	-	1 journée gratuite par an. Si week end, demi-tarif soit 195/2 = 97,50 € sauf mercredi, vendredi, Noël (24/12 et 25/12) et Saint Sylvestre (31/12 et 01/01)	-	
Noël (24 et 25 décembre) / Saint Sylvestre (31 décembre et 1er janvier)	215,00€	320,00 €	215,00 €	pas de location	-
Occupation ou manifestation (évènements organisés pour attirer du public)	-	-	-	50,00 €	
Réunion	-	-	-	Gratuit	-
Convention annuelle	-	-	-	-	7€ par heure
Caution sauf réunion	800,00€	800,00€	800,00 €	800,00€	800,00€
Option ménage	200,00€	200,00€	200,00 €	200,00 €	200,00 €

Informations complémentaires

Priorité est donnée au premier réservataire.

Quand l'occupation porte sur plusieurs salles ou site pour un même évènement associatif, le contrat sera établi pour la salle principale. Paiement d'une location unique de 50 € et d'une seule caution de 800 €.